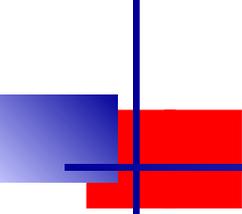


SITA Oise à Villeneuve-sur-Verberie

**Réunion de la
Commission de Suivi de Site
du 30 mai 2017**

CSS précédente : 9 mai 2016



Ordre du jour - CSS

Partie I

Rapport de l'exploitant

Partie II

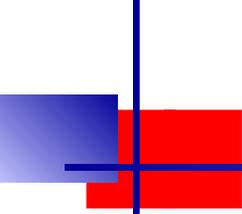
Demande de stockage de déchets inertes

Partie III

Actions de l'inspection des installations classées

Partie IV

Questions diverses



Ordre du jour - CSS

Partie I

Rapport de l'exploitant

Partie II

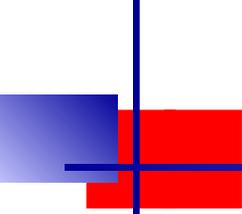
Demande de stockage de déchets inertes

Partie III

Actions de l'inspection des installations classées

Partie IV

Questions diverses



Ordre du jour - CSS

Partie I

Rapport de l'exploitant

Partie II

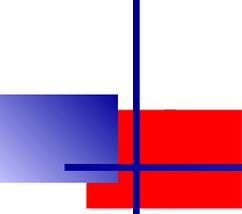
Demande de stockage de déchets inertes

Partie III

Actions de l'inspection des installations classées

Partie IV

Questions diverses



Ordre du jour - CSS

Partie I

Rapport de l'exploitant

Partie II

Demande de stockage de déchets inertes

Partie III

Actions de l'inspection des installations classées

Partie IV

Questions diverses

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'action de l'inspection des installations classées

Les dossiers en cours d'instruction

Pas d'acte administratif depuis la précédente CSS

Un dossier relatif au comblement du talweg entre V3 et V4

L'action de l'inspection des installations classées

Comblement du talweg entre V3 et V4 (1)

Contexte

- Un premier dossier déposé en mai 2016 pour le comblement par des déchets non dangereux : demande supprimée car modification substantielle au titre de l'article 1.IV de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009
- Un deuxième dossier déposé en novembre 2016 pour le comblement par des déchets inertes avec critères d'acceptation modifiés et mise en place d'une géomembrane en fond de talweg : demande supprimée (problème de gestion des lixiviats récupérés)
- Un troisième dossier déposé en avril 2017 pour le comblement par des déchets inertes avec critères d'acceptation modifiés (sans géomembrane) et étude en application de l'article 6 de l'AM du 12/12/2014

L'action de l'inspection des installations classées

Comblement du talweg entre V3 et V4 (2)

Nature de la demande

- Possibilité d'accepter des déchets inertes ne respectant pas les concentrations fixées à l'annexe 2 de l'AM du 12/12/2014 par la production d'une étude démontrant l'absence d'impact sur la qualité des eaux souterraines (conformément à l'article 6 dudit AM)

État d'avancement

- Dossier transmis le 13/04/2017
- Demande de compléments par courriel du 10/05/2017 (précisions notamment sur les hypothèses de modélisation retenues, sur l'interprétation des résultats)

L'action de l'inspection des installations classées

Les inspections

Une inspection depuis la précédente CSS :

- inspection du 12 octobre 2016

L'action de l'inspection des installations classées

L'inspection du 12/10/2016 (1)

Thèmes

- Mesures prises pour répondre aux écarts et observations de la visite du 07/07/2015 (phasage d'exploitation, gestion des lixiviats, gestion du biogaz)

Constats et suites

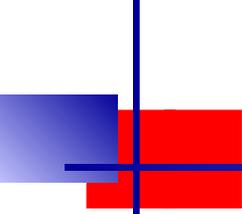
- 2 écarts simples et 5 observations relevées
- Courrier du 28/10/2016 transmis à l'exploitant
- Réponse de l'exploitant par courrier du 06/01/2017

L'action de l'inspection des installations classées

L'inspection du 12/10/2016 (2)

Les écarts relevés (et réponses apportées par l'exploitant)

- La qualité des lixivats n'était pas contrôlée à fréquence trimestrielle (fréquence semestrielle) : l'exploitant s'est engagé à respecter cette fréquence
- La fréquence trimestrielle des rejets atmosphériques de la torchère n'était pas respectée en 2016 : deux campagnes des mesures ont été réalisées après l'inspection (permettant d'avoir 4 campagnes sur l'année)



Ordre du jour - CSS

Partie I

Rapport de l'exploitant

Partie II

Demande de stockage de déchets inertes

Partie III

Actions de l'inspection des installations classées

Partie IV

Questions diverses



Merci de votre attention